

Filière : Métiers du bois

BP Menuisier

Le métier

L'activité professionnelle du titulaire du « BP Menuisier » est basée sur :

- L'autonomie sur tous travaux de menuiserie courante (débit, usinages, assemblage, finitions ...);
- La maîtrise de la lecture de plans et la prise de cotes ;
- Le traçage de plans d'exécution ou de détails de construction ;
- Les différentes techniques de fabrication ;
- La maîtrise des systèmes de pose ;
- La maintenance du parc machine et de l'outillage.

Il est responsable de la bonne réalisation des travaux et des matériaux.

Les qualités requises : autonomie, vision dans l'espace, organisation, sens de l'esthétique, habileté, bonnes notions en mathématiques, analyse des dossiers.

Le titulaire de ce diplôme est un ouvrier qualifié qui exerce son métier en atelier ou sur chantier, en construction neuve, en réhabilitation ou en agencement.

Il travaille le bois, ses dérivés et les matériaux associés. Il réalise des ouvrages de menuiserie du bâtiment (escaliers, fermetures, cloisons, revêtements de sol, revêtements muraux...), d'agencement (magasins, salle de bains, cuisines...), d'aménagement intérieur (mobilier, placards, dressings...) et de mobiliers.



Programme de formation

Enseignement général :

- Français
- Histoire-géographie
- Mathématiques
- Prévention Santé Environnement
- Travaux Pratiques Sciences
- Sciences

Enseignement professionnel :

- Dessin
- Lecture de plan
- Enseignement professionnel, technique, pratique

Condition admission

Etre titulaire du :

- CAP Menuisier fabricant de menuiserie
- CAP Menuisier installateur
- CAP Constructeur bois

Rythme de l'alternance :

1 semaine CFA/2 semaines entreprise

Poursuites d'études

- BTS Développement et réalisation bois
- BTS Menuiserie
- ...

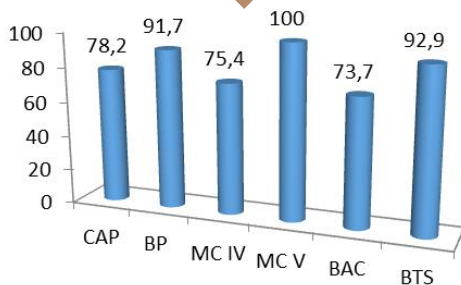




L'apprenti (e) :

- est lié(e) à l'entreprise par un contrat dont la durée peut varier de 1 à 3 ans.
- reçoit en entreprise, sous la responsabilité d'un Maître d'Apprentissage, une formation pratique et technologique.
- doit obligatoirement suivre les cours d'enseignement général et technique qui sont dispensés au CFA BTP 57.
- perçoit un salaire de son employeur.

Les résultats aux examens 2016



*Valeur en %

80 % de taux d'insertion, soit **8** jeunes sur **10** qui trouvent une solution positive dans les six mois suivant leur fin de contrat d'apprentissage.

86% de réussite aux examens 2016.

La rémunération

Les rémunérations applicables sont calculées en fonction de l'âge et de l'année de formation de l'apprenti. Elles varient entre 40 et 80% du SMIC*. **BONUS APPRENTIS : Pas de charges salariales ! Le salaire BRUT = le salaire NET !**

Année de formation	Moins de 18 ans	18-20 ans	21ans et plus
1ère année	40%	50%	55%
2ème année	50%	60%	65%
3ème année	60%	70%	80%

*SMIC = 1480.27 euros au 1^{er} janvier 2017

Les conditions

- Avoir entre 16 et 30 ans (15 ans si sortie de classe de 3ème)
- S'inscrire au CFA BTP 57
- Signer un contrat d'apprentissage pour une durée de 1, 2 ou 3 ans.

Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics

154, Chemin de Blory – BP 10009 MONTIGNY-LES-METZ

57151 MARLY CEDEX

Tél. 03 87 63 71 08 - Télécopie 03 87 50 63 41

www.cfabtp-moselle.org

